l'Apiculture Tourangelle

37250 SORIGNY

Assemblée Générale Ordinaire 2018
Procès Verbal

Date de l'Assemblée Générale ordinaire: **Samedi 13 janvier 2018**
Lieu : **37250 Sorigny**
Heure d'ouverture : **9H30**
Heure de clôture : **12H00**

68 membres présents et 21 représentés soit 89 votants

Président de séance :
- Jean-Luc FRANGNE

ORDRE DU JOUR

1) Approbation du Procès-Verbal de l'AGO du 07/01/2017

2) Compte-rendu moral et Rapport d'activités 2017

3) Rapport financier de l'exercice 2017, budget prévisionnel 2018 et vote d'approbation

4) Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration

5) Rappel des règles d'étiquetage des miels,

6) Activité de la miellerie collective,

7) Intervention de Laure MALHERBE-DULUC, vétérinaire au GDSA,

8) Exposé de Mme Elodie MARTI de la DDPP,

9) Questions diverses, tirage de la tombola.

Le Président accueille les participants et ouvre la séance en présentant les excuses des personnalités qui n'ont pu être présentes notamment: M. Alain ESNAULT, Maire de SORIGNY et M. Patrick MICHAUD, Maire de VEIGNE ainsi que Mme GUILLERMIC maire de MONTS.

Il remercie de leur présence les personnes suivantes :

- M.BARRIER représentant M. le Maire de VEIGNE,
- M. PEREIRA Jean-Michel représentant Mme le Maire de MONTS
- Mme Laure MAHERBE-DULUC, Vétérinaire du GDSA37,
- M. FRELON représentant la société La Route d'Or de CLEFS (49150), présent sur son stand de fournitures apicoles pendant toute notre A.G.,

1. Approbation du Procès-Verbal de l'AGO de 2017

Le président demande à Jean-Paul SAUGER, secrétaire principal, de procéder à la lecture du compte-rendu de l'AGO du 07 janvier 2017 dont un exemplaire est affiché à l'entrée de la salle. Après lecture, le vote se déroule à main levée.

Exprimés	OUI	NON	Abstention
89	89	0	0

Le Procès-Verbal de l'AGO de janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport d'activités 2017 – Vie du Syndicat :

Outre les séances de formation au rucher-école, les activités extérieures ont été soutenues tout au long de l'année. On retiendra les points forts évoqués par le président :

- Les sorties traditionnelles :
  Nature en fête à St Avertin; fête des plantes à Loches ; fêtes des roses à Chédigny (2 jours); 14 juillet à Sorigny où la commune organise une animation pour les enfants en préalable au feu d'artifice ; fête des associations début septembre à Veigné ; L'art et lard au Petit Pressigny en Octobre (expositions d'artistes dispersées dans la ville).
- Les interventions dans les écoles :
  Ecoles primaires de Joué-lès-Tours et Tours,
- Le Comice Agricole de l'arrondissement de Chinon :
  Il se tenait cette fois-ci à Langeais. 400 élèves des écoles primaires ont été accueillis sur notre stand.
- Présence auprès des Croqueurs de Pommes, lors de leur **demi-journée** de démonstration d'écussonnage en juillet au verger conservatoire de VEIGNE.

Par ailleurs, le Syndicat a procédé en 2017 à la signature de différentes conventions :

- Renouvellement de la convention avec la société CHIMEX : Ce partenariat renouvelé a permis le financement de l'achat d'une doseuse Fill Up pour la mise en pot des miels du rucher-école,
- Convention avec la municipalité de MONTS, 3 ruches ont été implantées au printemps et ont donné lieu à une récolte dont l'extraction et la mise en pot ont été réalisées par le syndicat. Les pots sont remis à la disposition de la municipalité.
- Convention avec l'armée : 3 ruches ont été implantées en pleine ville de TOURS sur le site du quartier Rannes. Malheureusement, en raison de la forte prédation du frelon asiatique, elles ont dû être déménagées durant l'été,

Le président demande l'approbation du rapport d'activités par l'assemblée, le vote se déroule à main levée.

Exprimés	OUI	NON	Abstention
89	89	0	0

Le rapport d'activités 2017 est approuvé à l'unanimité.

3. Rapport financier :

Martine LEBLANC, trésorière, présente les comptes 2017 de l'association.

4. Quitus au trésorier

Le vote se déroule à main levée.

Exprimés	OUI	NON	Abstention
89	89	0	0

L'assemblée donne quitus à la trésorière à l'unanimité.

5. Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration :

Le Président énumère la liste des membres du Conseil d'Administration dont le mandat expire (tiers sortant), puis sollicite les candidatures éventuelles.

Le tiers sortant :

Mme Annick CORBEELS, Jean-Luc FRANGNE et Jean-Paul SAUGER qui se représentent,

Nouvelles candidatures : Mme Sandrine DELACROIX et M. Jean-Philippe TROUX.

Le président demande à l'assemblée de procéder au vote. Le vote se déroule à main levée.

Résultats :

Exprimés	OUI	NON	Abstention
89	89	0	0

Sont élus ou réélus à l'unanimité pour 3 ans : Annick **CORBEELS**, Sandrine **DELACROIX**, Jean-Luc **FRANGNE**, Jean-Paul **SAUGER** et Jean-Philippe **TROUX**.

6. Les règles d'étiquetage des miels et des produits de la ruche:

Suite à un contrôle subi par un de nos adhérents, Michel BIASOTTO a présenté à l'aide d'un diaporama les règles en vigueur qui concernent les informations à faire figurer sur les étiquettes.

On retiendra que l'étiquetage, placé sous la responsabilité de l'apiculteur, ne doit pas, dans sa forme et son contenu, être de nature à créer une confusion dans l'esprit de l'acheteur.

Des mentions sont interdites, d'autres sont obligatoires. Ainsi, pour le miel, six mentions obligatoires (dénomination de vente et origine florale, nom et adresse de l'apiculteur, quantité et masse nette, date de durabilité minimum- la DDM remplace la DLUO- numéro de lot et origine ou provenance du miel) mais six supplémentaires pour les produits transformés et les préparations à base de miel.

Les caractères imprimés doivent respecter une taille minimum concernant le poids net (4mm pour pot de 200 à moins de 1000 g et 6mm pour pot de 1 kg et plus).Si pour la DDM, il est indiqué *jour/mois/année,* le numéro de lot n'est pas nécessaire mais le devient si figurent uniquement *mois/année ou année*.

Tous ces éléments sont consultables sur le site de la DGCCRF.

7. La miellerie collective:

Annick CORBEELS précise qu'en 2017, c'est 1 985 kg de miel qui ont été extraits au sein de la miellerie collective soit 480 kg de plus que l'année précédente. La miellerie a été utilisée durant 20 demi-journées plus une fois trois jours. La redevance perçue à cette occasion a permis de collecter 496 €. Le prêt de matériel gratuit porte sur les extracteurs manuels empruntés 20 fois.

Afin de faciliter le nettoyage du matériel, il est prévu de faire l'acquisition en 2018 d'un bac sur roulettes aux dimensions de 80X80X50 cm.

8. Intervention de Laure MALHERBE-DULUC:

Vétérinaire au GDSA37, Laure MALHERBE-DULUC a fait le point sur :

-les médicaments anti-varroas que l'on peut se procurer auprès du GDS, leur mode d'action, leur efficacité ainsi que les avantages et les inconvénients. L'adhésion au GDSA permet de bénéficier d'un prix d'achat de groupe, d'une subvention de 4 € par traitement et par ruche, en augmentation ;

- une formation sur le varroa mise en place par le GTV avec le soutien financier de la DGAl. Mme Mia GOEDERTIER, vétérinaire à Ste Maure de Touraine, animera une soirée en juin prochain sur ce thème. Des précisions seront apportées ultérieurement.

- un article paru dans la revue Abeilles de France dans lequel la destruction des nids de frelons asiatiques serait prise en charge par l'Etat. Il n'en n'est rien. Un décret donne uniquement la possibilité au préfet de département de prendre une décision rendant la destruction des nids obligatoire dans certaines conditions;

- L'AG du GDSA37 et la Journée de Formation Technique du Sanitaire, couplées cette année, auront lieu le 03 février prochain. Au programme, à l'issue de la partie statutaire, une conférence sera donnée par David BIRON chercheur au CNRS sur le thème de « l'intérêt et l'apport de la caractérisation génétique de l'abeille domestique ». Après un repas pris en commun sur réservation, l'après-midi se poursuivra par plusieurs ateliers dont l'un consacré à l'essaimage, son incidence sanitaire et sa maîtrise et le second sous forme de table ronde dédiée à « vos attentes sur le sanitaires en département et en région ».

A une question relative aux cires gaufrées frelatées, Mme MALHERBE-DULUC préconise l'emploi d'amorces autant que faire se peut en lieu et place de feuilles entières, l'achat auprès de fournisseurs sérieux et de faire remonter les cas constatés à GDS Centre.

M. FRELON, directeur de la société « Route d'Or » est intervenu pour rappeler les obligations sanitaires des ciriers et les règles de traçabilité complète en matière de cire gaufrée, telles qu'il les met en pratique dans ses ateliers (analyse de résidus, température de stérilisation, n° de lot, etc…).

Il insiste sur le fait que la cire des cadres de corps ne doit absolument pas être recyclée mais brûlée (bougies par ex.). Il annonce qu'il est possible de faire fondre à façon auprès de son établissement et récupérer ses propres cires de désoperculation, par lot de 150 Kg minimum.

9. Exposé de Mme Elodie MARTI de la DDPP :

Mme MARTI chef du service Sécurité Sanitaire des Aliments à la DDPP d'Indre et Loire nous a exposé de manière exhaustive le sujet de l'hygiène en miellerie en traitant le volet réglementaire et le volet pratique. En matière réglementaire, on retiendra qu'en application de l'article R233-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime, tout apiculteur qui vend ou cède des produits de la ruche est tenu de déclarer à la DDPP chacun des établissements dont il a la responsabilité ainsi que les activités qui s'y déroulent. Pour ce faire, il doit utiliser l'imprimé CERFA 13984 et son complément Miel.

Concernant l'hygiène, il y a lieu de distinguer les cas selon la taille du rucher et s'il y a transformation ou non des produits issus de la ruche. Les différents points à respecter ont été successivement examinés.
Dans la pratique, pour l'extraction il faut s'intéresser à la marche en avant, aux locaux, au matériel, au personnel, au fonctionnement hygiénique et à la traçabilité des produits.
On notera que les pots neufs, de qualité alimentaire, doivent être nettoyés, rincés, stérilisés non essuyés avant remplissage et les couvercles doivent être hermétiques.

10. Questions diverses-Tirage de la tombola:

Le poste étant devenu vacant suite à une démission, le président lance un appel aux adhérents pour susciter la candidature d'un nouveau responsable du site internet du syndicat.

La tombola dotée de nombreux lots offerts par les établissements Route d'Or fait l'objet d'un tirage au sort en présence de M. FRELON. Ainsi sont attribués :

- Une série de cartes- photos d'Eric Tourneret à MM LAMIRAND, JAN, GONNET,
- Une paire de gants cuir à MM FLAMIN, DUBOIS, JOUZEAU, MAUREL et BESSE,
- Un enfumoir à M. GRALL,
- Une ruchette bois à M. DEFER,
- Une ruche bois Dadant 10 cadres à M. ZIMMERMANN.

Le président remercie les établissements Route d'Or pour leur générosité.

13. Remerciements :

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance après avoir remercié les adhérents présents et représentés, les différents intervenants de la journée et particulièrement tous les bénévoles qui œuvrent pour la vie du syndicat.
Puis il invite les participants à se retrouver autour du verre de l'amitié.
La séance est levée à 12 h00.

Le Président, Le secrétaire principal,

Jean-Luc FRANGNE Jean-Paul SAUGER

Post Assemblée Générale :

A l'issue de l'A.G., le Conseil d'Administration s'est réuni dans sa nouvelle configuration pour élire son bureau.

Ont été élus : - Jean-Luc FRANGNE , **Président**

- Roland ZIMMERMANN, **Vice- Président**
- Martine LEBLANC, **Trésorière**
- Jean-Paul SAUGER, **Secrétaire principal**

Par ailleurs, M. Marc BRUNET est reconduit dans sa mission de **contrôleur aux comptes.**

* * *

SAT37 Conseil d'Administration 2018

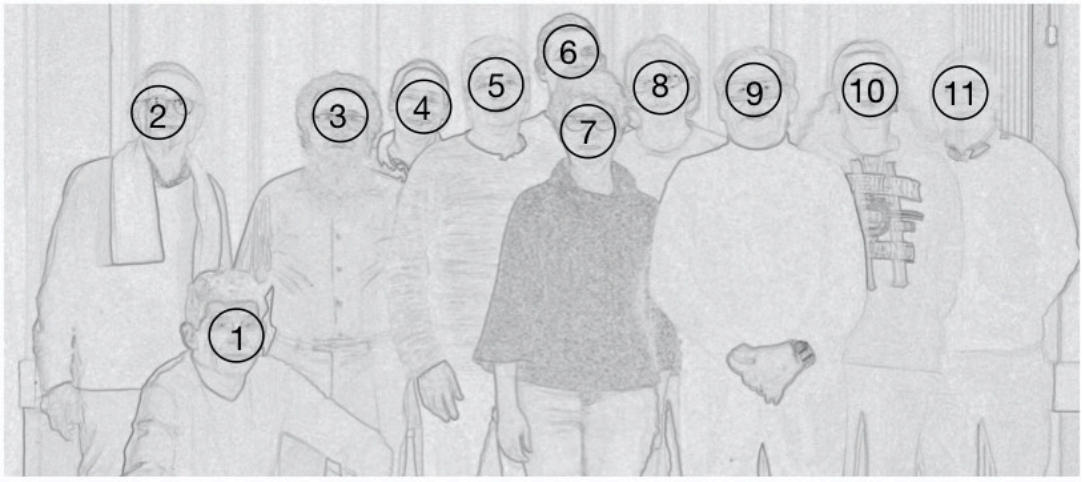

(1) TAGEARD Alain.....	Administrateur
(2) LENOIR Jean-François..	Administrateur
(3) FRANGNE Jean-Luc.....	**Président**
(4) TROUX Jean-Philippe....	Administrateur
(5) BIASOTTO michel.....	Responsable des ruchers
(6) GONNET Jean-Luc.....	Administrateur
(7) LEBLANC Martine.....	**Trésorière**
(8) CORBEELS Annick.....	Responsable miellerie
(9) ZIMMERMAN Roland.....	Vice-Président
(10) DELACROIX Sandrine..	Administrateur
(11) SAUGE Jean-Paul.....	**Secrétaire principal**